

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD112

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec et M. Weiten

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« agriculture »,

le mot :

« agro-écologie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe de complémentarité entre l'environnement et l'agriculture doit être précisé. Après la loi d'avenir agricole, il est préférable de parler d'« agro-écologie », qui représente une vision plus durable de l'agriculture. A l'Assemblée nationale, en 1^{ère} lecture, le Gouvernement avait soutenu cette mesure. En 2^{ème} lecture, le Gouvernement avait émis un avis de sagesse.